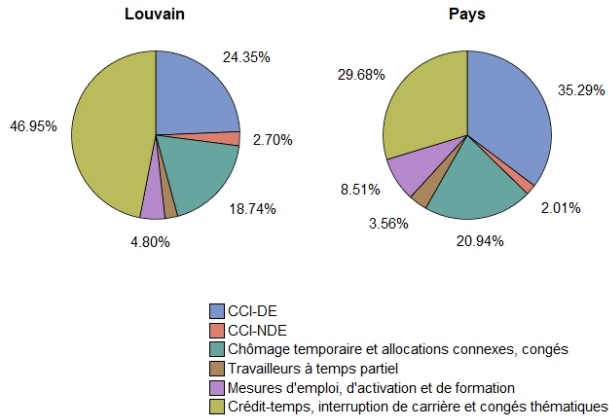


Entité: Louvain



Directeur: Ludo SIMON
 Nombre d'agents: 146
 Nombre en équivalents à temps plein: 126

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	742.059	10,0
Assurés contre le chômage (2)	381.727	10,0
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	364.107	10,7
Taux du chômage (4)	3,3	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	106.267	6,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.039	5,5
Dossiers litiges achevés	8.803	7,9
Contrôles achevés	3.369	7,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	4.275	8,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	13	0,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	516,5	7,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	328,1	5,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	22,8	5,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	7,7	7,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	11.922	5,0
		Après études	650	2,9
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.069	6,0
		Chômage avec complément d'entreprise	954	9,8
		Allocation de sauvegarde	164	7,5
		CCI-DE, travailleurs d'arts	46	3,7
		Hommes	7.584	4,7
		Femmes	7.219	5,6
		Chefs de ménage	2.631	3,2
		Isolés	3.095	3,8
		Cohabitants	9.077	7,0
		Total	14.803	5,1
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	200	7,9
		Chômage avec complément d'entreprise	1.356	10,0
		Chômeurs âgés	35	13,1
		CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	51	13,9
		Total	1.642	9,9
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		10.809	6,5
		Parents d'accueil	37	4,5
		Période non rémunérée dans l'enseignement	150	5,4
		Vacances jeunes	356	12,1
		Vacances senior	31	11,9
		Congés: soins d'accueil	12	8,0
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.463	5,0
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	2	7,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	29	6,8
		Total	1.494	5,1
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	6	0,0
		SINE	445	5,9
	Mesures pour travailleurs		508	17,0
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.586	7,5
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	287	3,5
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	87	7,7
		Activités ALE ou APS	29	2,6
		Interruption de carrière		
	Avec allocations		3.116	8,4
		Sans allocations	74	8,8
		Total	3.191	8,4
	Crédit-temps	Avec allocations	11.227	12,6
		Sans allocations	822	14,0
		Total	12.049	12,7
	Congés thématiques	Avec allocations	12.631	11,8
		Sans allocations	678	13,0
		Assistance médicale	2.563	12,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	34	12,3
		Congé parental	10.668	11,7
		Congé pour soins palliatifs	45	13,6
		Total	13.309	11,8
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.379	1,8
	Autres attestations		5.710	6,2
	Total		7.089	4,2

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).